SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20241218-20241218p2p3-DE Date de télétransmission : 23/12/2024 Date de réception préfecture : 23/12/2024

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus 78 Membres en fonction 78 55 Membres présents : Membres absents

23 08 Séance du 18 décembre 2024 L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du

mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis

Agglomération

Date de convocation 12/12/2024 Date de transmission 23/12/2024 Date de mise en ligne 24/12/2024

Présents:

Procurations

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés:

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20241218-20241218p2p3-DE Date de télétransmission : 23/12/2024 Date de réception préfecture : 23/12/2024

2^{ème} QUESTION

<u>Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal et des budgets annexes Assainissement et AEP</u>

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter le règlement de dépenses d'investissement durant le 1er trimestre 2025, le Conseil de Communauté peut toutefois, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, décider d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jugées nécessaires dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

2.3. <u>Budget annexe AEP – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025</u> (DELIBERATION n°2024-192)

Saint-Louis Agglomération, sur son budget annexe « AEP», devra éventuellement faire face, en début d'exercice, à des dépenses d'investissement qui pourraient dépasser le montant des restes à réaliser.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT et par anticipation au vote du budget primitif 2025 :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement du budget annexe « Adduction d'Eau Potable - AEP » dans la limite du quart du total des crédits inscrits au budget annexe AEP en 2024 soit

Chapitre 21 : 1 100 000€ x 25 % = 275 000 € Chapitre 23 : 3 156 568 € x 25% = 789 142 €

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme, Saint-Louis, le 20 décembre 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDICER

Le Président,